



INFORMATION À DESTINATION DES USAGERS DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LYON EN SITUATION DE HANDICAP



Vous êtes en situation de handicap et vous devez effectuer une démarche ou vous rendre au tribunal judiciaire de Lyon.



Le tribunal judiciaire de Lyon est **accessible aux personnes en situation de handicap**.



Vous pouvez vous renseigner sur **les aménagements mis à votre disposition** sur ce site Internet :
<https://www.acceslibre.beta.gouv.fr>



Si vous souhaitez avoir **plus d'informations**, des **précisions sur les équipements** mis à votre disposition **ou nous informer d'une situation particulière**, vous pouvez contacter le tribunal judiciaire de Lyon à une adresse qui vous est dédiée : accueil.handicap.tj-lyon@justice.fr